SDES
Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

Le SDES vous accompagne dans les travaux du réseaux de distribution d'électricité

Juin 2024

Déroulé des travaux d'enfouissement des réseaux secs

(électricité et par délégation éclairage public et télécom)

Il convient pour les collectivités de solliciter le SDES dès l'origine du projet, pour bénéficier de conseils et d'un accompagnement complet pour un projet structuré (juridiquement, financièrement, etc.).
Une logique de programmation des futurs travaux est nécessaire pour respecter les contraintes budgétaires et réglementaires du SDES.

Gestion SDES — Gestion collectivité

1

Sollicitation du SDES
Transmettre les éléments de localisation (adresse, plan de situation, travaux en coordination) par courrier ou mail au SDES.

2

Chiffrage estimatif du SDES **soumis à validation** de la collectivité, avant consultation d'un Maître d'oeuvre (MOE) et réalisation de l'étude.

3

Validation définitive du périmètre et lancement étude du Maître d'oeuvre (MOE)
Le SDES transmet la convention financière et l'annexe financière prévisionnelle.
Visite de terrain (avec le SDES ou le Maître d'oeuvre).

4

Validation par délibération de la convention financière lors du Bureau Syndical du SDES et des instances de votre collectivité.

5

Consultation des entreprises de travaux et notification du marché.

Appel de fonds n°1 40%

6

Réalisation des travaux.

Appel de fonds n°2 40%

7

Réception et remise d'ouvrage
à Enedis, à la collectivité (éclairage public) et à l'opérateur télécom.

Appel de fonds Solde 20%

8

Suivi de prestation avec questionnaire d'évaluation final.

Des questions ?

Contacter nos experts :
Pôle Concessions et Travaux ✉ moa@sdes73.com ☎ 04 79 26 42 10

Conception : SDES - Édition : Juin 2024

SDES, SYNDICAT D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE
Bâtiment le 3D - 81 rue de la Petite Eau - 73290 La Motte-Servolex

sdes73.com